

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Cité Administrative, Tour A 10ème Etage
BP V 37 ABIDJAN ☎ 20 213 661
☎ 20 213 678 ✉ dmt@aviso.ci /dmtci@hotmail.com

Abidjan, le 11 MAR 2013

LE DIRECTEUR

A

**Monsieur le Secrétaire Général
de la Centrale Syndicale Humanisme**

N° 032 /MEMEASFP/DGT/DSST

ABIDJAN

Objet : Communiqué

Monsieur le Secrétaire Général,

La Direction de la Santé et Sécurité au Travail a l'honneur de vous transmettre pour large diffusion, les communiqués relatifs :

- Au **rapport médical annuel** portant sur les activités dans le domaine de la Sécurité et de la Santé au Travail couvrant la période **2012**,
- A la **déclaration d'entreprise**,
- A la **déclaration périodique** de la situation de la main d'œuvre couvrant la période **2012**.
- Au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Cette activité s'inscrit dans le cadre du contrôle de la législation et de la réglementation en matière de travail et particulièrement de santé et sécurité au travail. En effet, la loi fait obligation aux entreprises de transmettre aux services compétents les documents rappelés ci-dessus.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma considération distinguée.

Prof. YEBOUE KOUAME B. Yves

